

État des Risques et Pollutions

2 Chemin du Canal 31170 Tournefeuille

Scannez pour consulter
ce document en ligne



ADRESSE

2 Chemin du Canal 31170 TOURNEFEUILLE

CADASTRE

BD 474

COORDONNÉES GPS

43.56026466262139, 1.3510833678138567

COMMUNE

TOURNEFEUILLE

CODE INSEE

31557

REFERENCE D'ÉDITION

3710455

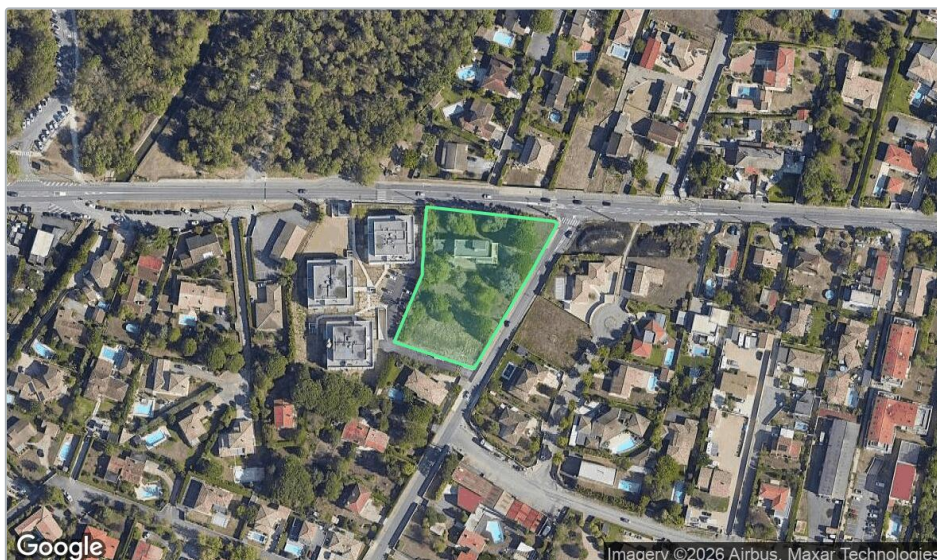
DATE D'ÉDITION

10/06/2026

VENDEUR

SNC IP1R

ACQUÉREUR



Imagery ©2026 Airbus, Maxar Technologies

OLD **Non**

PEB **Zone D**

CASIAS **6**

BASOL **0**

ICPE **0**

Radon **niv. 1**

Séisme **niv. 1**

Table des matières

1. Page de synthèse
2. Synthèse des risques
3. Formulaire réglementaire de l'état des risques
4. Cartographies des risques
5. Formulaire réglementaire de Pollution Sonore Aérienne
6. Cartographie de Pollution Sonore Aérienne
7. Liste des différentes pollutions des sols
8. Cartographies des pollutions des sols
9. Formulaire réglementaire des catastrophes naturelles

Documents réglementaires et references

<https://www.info-risques.com/short/QUARB>

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

Synthèse des risques

TYPE	EXPOSITION	PLAN DE PREVENTION		
Informatif OLD	Non	La commune est concernée par l'obligation légale de débroussaillage au titre de l'article R.125-23		
Informatif PEB	Oui	Zonage réglementaire sur l'exposition au bruit : Zone D		
PPR Naturel SEISME	Oui	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 1		
PPR Naturel RADON	Oui	Commune à potentiel radon de niveau 1		
Informatif Sols Argileux	Oui	Niveau de risque : Moyen Une étude géotechnique est obligatoire sur cette parcelle en cas de construction ou modification du Bati. (Loi ELAN, Article 68)		
PPR Naturels Mouvement de terrain	Oui	Mouvement de terrain	Approuvé	22/12/2008
		Mouvement de terrain Tassements différentiels	Approuvé	22/12/2008
PPR Naturels Inondation	Non	Inondation	Approuvé	05/08/2021
		✓ Touch aval		
		Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau	Approuvé	05/08/2021
		✓ Touch aval		
PPR Miniers	Non	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers		
PPR Technologiques	Non	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Technologiques		

Article R.125-25 : Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr

Etat des risques

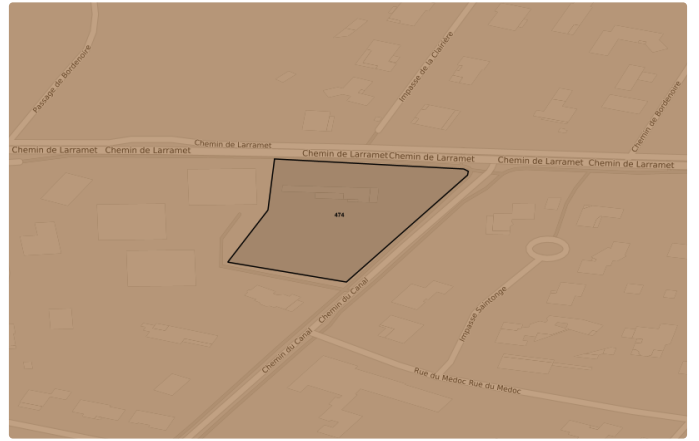
Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement MTEECPR / DGPR janvier 2025
Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être joint en annexe du contrat de vente d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.

Adresse de l'immeuble ou parcelle(s) concernée(s)		Code postal	Nom de la commune
2 Chemin du Canal		31170	TOURNEFEUILLE
BD 474			
Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)			
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR NATURELS oui ☒ non ☐			
prescrit ⁽¹⁾ ☐ anticipé ⁽²⁾ ☐ approuvé ⁽³⁾ ☒ approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐ date 22/12/2008			
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés au risque: Mouvement de terrain			
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN oui ☐ non ☒			
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐			
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR NATURELS oui ☒ non ☐			
prescrit ⁽¹⁾ ☐ anticipé ⁽²⁾ ☐ approuvé ⁽³⁾ ☐ approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐ date			
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés au risque: sécheresse géotechnique			
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN oui ☐ non ☐			
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐			
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)			
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR MINIERS oui ☐ non ☒			
prescrit ⁽¹⁾ ☐ anticipé ⁽²⁾ ☐ approuvé ⁽³⁾ ☐ approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐ date			
Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés au risque:			
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM oui ☐ non ☐			
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐			
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)			
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR TECHNOLOGIQUES oui ☐ non ☒			
prescrit ⁽¹⁾ ☐ approuvé ⁽³⁾ ☐ approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐ date			
Si oui, les risques technologiques pris en considération dans le règlement du PPRT ou, à défaut, dans l'arrêté de prescription, sont liés à :			
effet toxique ☐ effet thermique ☐ effet surpression ☐			
L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui ☐ non ☐			
L'immeuble est situé en zone de prescription oui ☐ non ☐			
si la transaction concerne un logement, l'ensemble des travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐			
si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location ⁽⁵⁾ oui ☐ non ☐			
Situation de l'immeuble au regard de l'obligation légale de débroussaillage (OLD)			
Le terrain est situé à l'intérieur du zonage informatif des obligations légales de débroussaillage oui ☐ non ☒			
Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire			
L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en			
zone 1 très faible ☒ zone 2 faible ☐ zone 3 modérée ☐ zone 4 moyenne ☐ zone 5 forte ☐			
Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon			
L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui ☐ non ☒			
Information relative à la pollution des sols			
Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui ☐ non ☒			
Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T*			
L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T* oui ☐ non ☐			
*naturelle, minière ou technologique			
Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)			
L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au RTC et listée par décret n° 2022-750 du 29 avril 2022 oui ☐ non ☒			
L'immeuble est situé dans une zone exposée au RTC identifiée par un document d'urbanisme. oui ☐ non ☒			
Si oui, l'horizon temporel d'exposition au RTC est: d'ici à 30 ans ☐ compris entre 30 et 100 ans ☐			
L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone oui ☐ non ☐			
L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser oui ☐ non ☐			
Documents à fournir obligatoirement			
☒ Un extrait de document graphique situant le bien par rapport au zonage réglementaire			
☒ Un extrait du règlement concernant le bien			
☒ La liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pris dans la commune qui ont affecté le bien concerné et qui ont donné lieu au versement d'une indemnité			
vendeur		Date / Lieu	acquéreur
SNC IP1R		Le, 10/06/2026	
Signature:		Fait à TOURNEFEUILLE	Signature:

(1) Prescrit = plan de prévention des risques (PPR) en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription (2) Anticipé = plan de prévention des risques (PPR) visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral (3) Approuvé = plan de prévention des risques (PPR) adopté et annexé au document d'urbanisme (4) Approuvé et en cours de révision = plan de prévention des risques (PPR) adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription (5) Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée



11



11

○



10

R

🔗 Obligation Légale de Débroussaillage

✓ Pas de risque



Zonage Réglementaire

⚡ Zones sismiques

Risque Niveau 1 ●○○○○



1- Très Faible

2- Faible

3- Modérée

4- Moyenne

5- Fort

Etat des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112 -3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être **annexé** à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° du 18 juin 2008 mis à jour le

Adresse de l'immeuble

code postal ou Insee

commune

2 Chemin du Canal

31170

TOURNEFEUILLE

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

☒ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB

¹ oui ☒ non ☐

révisé ☐

approuvé ☒

date 18 juin 2008

¹ Si oui, nom de l'aérodrome: T. FRANCAZAL

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation

² oui ☐ non ☐

² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui ☐ non ☐

☒ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB

¹ oui ☐ non ☐

révisé ☐

approuvé ☐

date

¹ Si oui, nom de l'aérodrome:

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

zone A ¹ ☐ zone B ² ☐ zone C ³ ☐ zone D ⁴ ☒

très forte

forte

modérée

faible

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts. (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene: Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances présent en compte

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante: <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de **T. FRANCAZAL** peut être consulté à la mairie de la commune de **TOURNEFEUILLE** où est sis l'immeuble.

vendeur

date / lieu

acquéreur

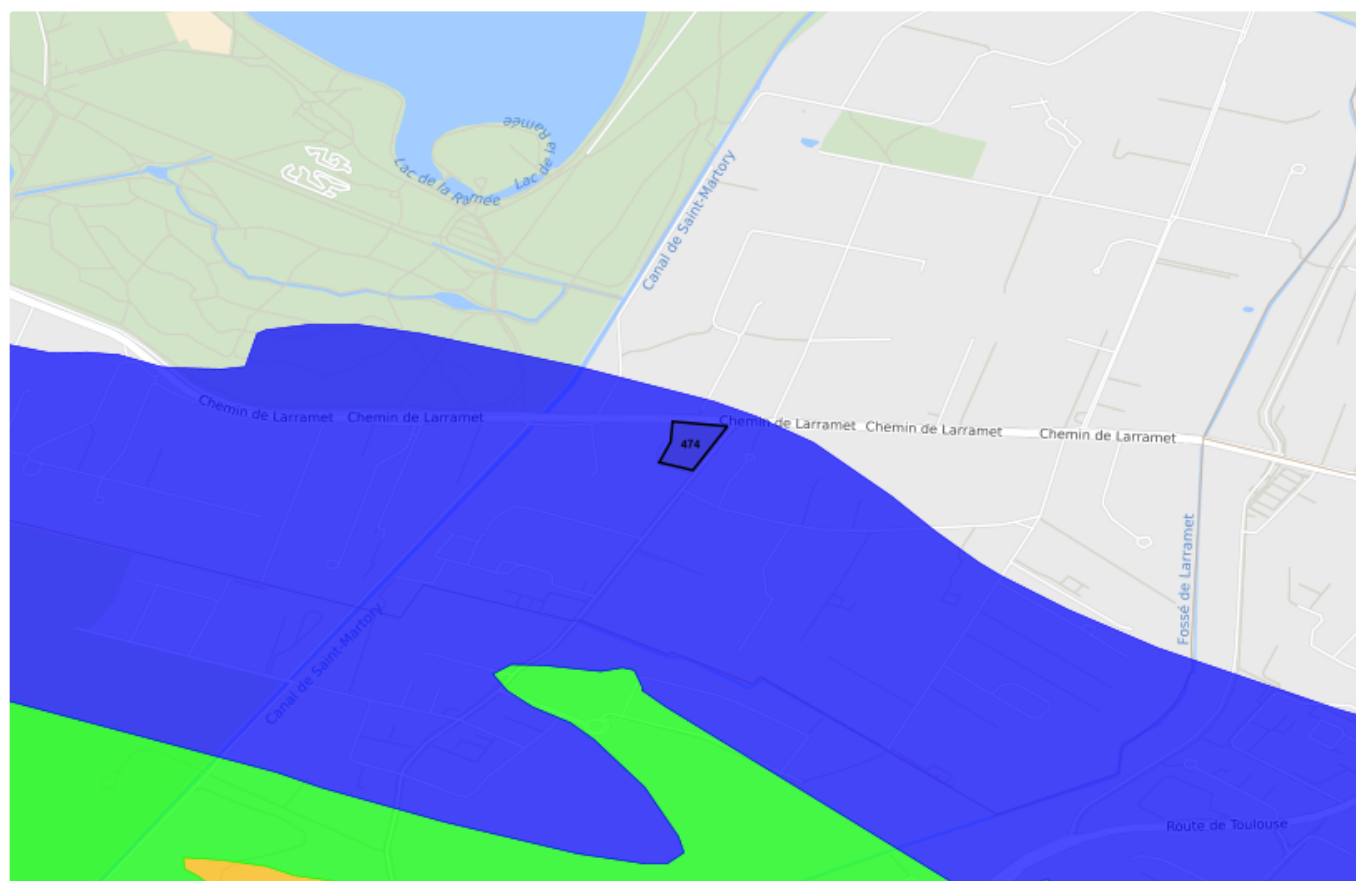
SNC IP1R

10 juin 2026 / TOURNEFEUILLE

information sur les nuisances sonores aériennes
pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire
<https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/>

Plan d'exposition aux bruits (PEB)

PEB Zone D ●○○○



- Zone A: Très Forte (Lden 70)
- Zone B : Forte (Lden 65-62)
- Zone C : Modérée (Lden 57-55)
- Zone D : Faible (Lden 50)



Liste des sites CASIAS (à moins de 500 mètres)

Carte des **A**nciennes **S**ites **I**ndustriels et **A**ctivités de **S**ervices

📍 9 rue Canal du TOURNEFEUILLE

📏 87 mètres

SSP3943656 | Indéterminé | BASIAS

🏭 CARRE Alain / atelier de serrurerie

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3943656>



📏 119 mètres

SSP3942116 | En arrêt | BASIAS

🏭 DEPOT CLANDESTIN OM

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3942116>

📍 152 Chemin LARRAMET DE TOURNEFEUILLE

📏 207 mètres

SSP3945929 | Indéterminé | BASIAS

🏭 BORGES AUTOMOBILES / carrosserie

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3945929>

📍 112 Chemin LARRAMET DE TOURNEFEUILLE

📏 238 mètres

SSP3945675 | Indéterminé | BASIAS

🏭 PEINTURES CORONA / DEPOT DE PEINTURES

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3945675>

📍 25 Chemin CANAL DU TOURNEFEUILLE

📏 264 mètres

SSP3945931 | Indéterminé | BASIAS

🏭 EPI IMPRIMERIE / imprimerie

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3945931>

📍 110 Chemin Larramet de TOURNEFEUILLE

📏 290 mètres

SSP3943664 | Indéterminé | BASIAS

🏭 MDS / dépôt de peintures

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3943664>

La liste suivante contient des sites CASIAS qui ne peuvent être localisés avec précision

SSP3940761 BUERA / METAUX | BASIAS
rue MONTAGNE TOURNEFEUILLE

SSP3943654 BONAL Jean / atelier de ferronnerie d'art | BASIAS
Clos Isabelle TOURNEFEUILLE

SSP3943655 BRETHONNET Paul / atelier de carrosserie peinture | BASIAS
63 Chemin Larramet de TOURNEFEUILLE

SSP3943660 FITTERER Jacques / atelier de réparation d'instruments de
pesage et de mesure | BASIAS
lieu dit Branère TOURNEFEUILLE



Liste des sites BASOL (à moins de 500 mètres)

BAse de données de pollution des **SOL**

Aucun site BASOL a moins de 500 mètres

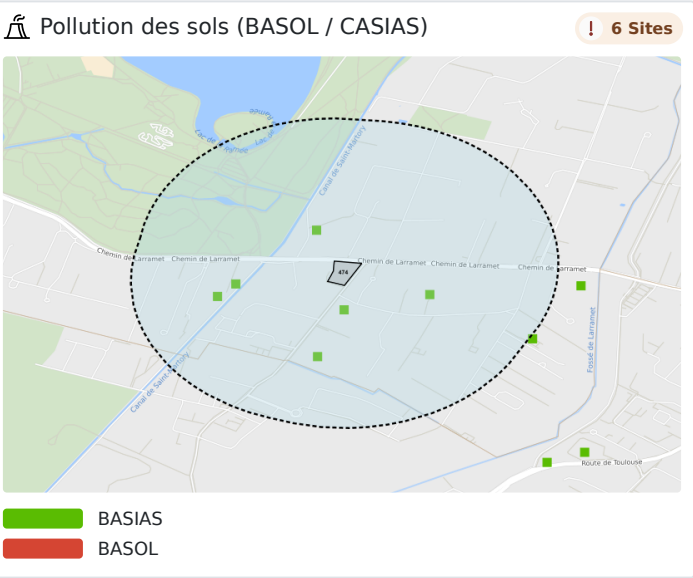
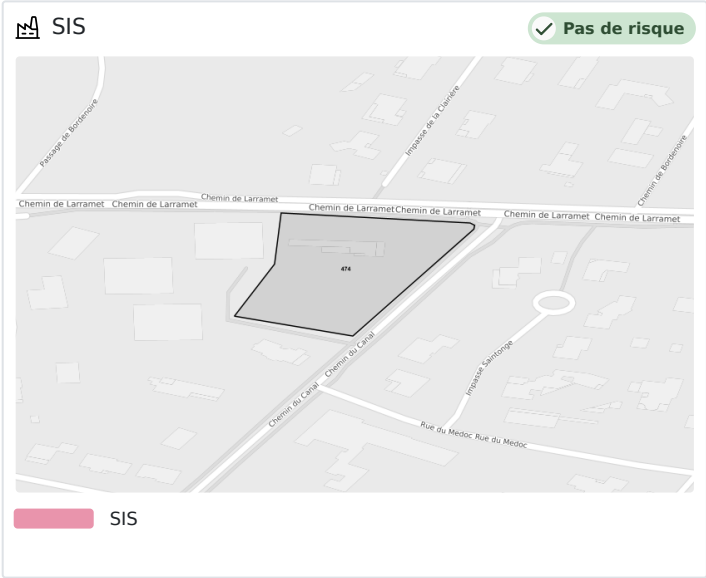


Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Installations **C**lassées pour la **P**rotection de l'**E**nvironnement

Aucun site ICPE a moins de 500 mètres

 Cartographies des pollutions des sols





Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement | Ministère du Développement Durable

PRÉFECTURE
Haute-Garonne
COMMUNE
TOURNEFEUILLE

ADRESSE DE L'IMMEUBLE
2 Chemin du Canal
31170 TOURNEFEUILLE

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**
si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

CATASTROPHE NATURELLE	DÉBUT	FIN	ARRÊTÉ	JO DU	INDEMNISATION	
Inondations et/ou Coulées de Boue	23/06/2014	23/06/2014	07/08/2014	10/08/2014	☐ OUI	☐ NON
	20/01/2013	21/01/2013	18/04/2013	25/04/2013	☐ OUI	☐ NON
	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009	☐ OUI	☐ NON
	04/02/2003	05/02/2003	19/06/2003	27/06/2003	☐ OUI	☐ NON
	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	☐ OUI	☐ NON
	22/09/1993	26/09/1993	05/01/1994	21/01/1994	☐ OUI	☐ NON
	21/06/1993	22/06/1993	26/10/1993	03/12/1993	☐ OUI	☐ NON
	05/09/1991	06/09/1991	29/07/1992	15/08/1992	☐ OUI	☐ NON
	23/04/1988	28/04/1988	02/08/1988	13/08/1988	☐ OUI	☐ NON
	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982	☐ OUI	☐ NON
Mouvement de Terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	☐ OUI	☐ NON
Sécheresse	01/10/2023	31/12/2023	18/06/2024	02/07/2024	☐ OUI	☐ NON
	01/07/2022	31/12/2022	22/07/2023	14/09/2023	☐ OUI	☐ NON
	01/04/2021	30/06/2021	26/07/2022	05/08/2022	☐ OUI	☐ NON
	01/07/2020	30/09/2020	27/07/2021	31/08/2021	☐ OUI	☐ NON
	01/01/2019	31/12/2019	28/07/2020	03/09/2020	☐ OUI	☐ NON
	01/07/2018	31/10/2018	16/07/2019	09/08/2019	☐ OUI	☐ NON
	01/01/2017	31/12/2017	10/07/2018	27/07/2018	☐ OUI	☐ NON
	01/01/2016	31/12/2016	25/07/2017	01/09/2017	☐ OUI	☐ NON
	01/10/2015	31/12/2015	16/09/2016	21/10/2016	☐ OUI	☐ NON
	01/04/2015	30/09/2015	16/09/2016	21/10/2016	☐ OUI	☐ NON
	01/01/2013	31/12/2013	17/06/2014	21/06/2014	☐ OUI	☐ NON
	01/05/2012	31/08/2012	21/05/2013	25/05/2013	☐ OUI	☐ NON
	01/03/2011	31/07/2011	11/07/2012	17/07/2012	☐ OUI	☐ NON
	01/07/2006	30/09/2006	26/06/2008	05/07/2008	☐ OUI	☐ NON
	01/01/2006	31/03/2006	18/04/2008	23/04/2008	☐ OUI	☐ NON
	01/04/2005	31/12/2005	20/02/2008	22/02/2008	☐ OUI	☐ NON
	01/07/2003	30/09/2003	27/05/2005	31/05/2005	☐ OUI	☐ NON
	01/08/2002	30/09/2002	27/05/2005	31/05/2005	☐ OUI	☐ NON
	01/01/2002	31/07/2002	03/12/2003	20/12/2003	☐ OUI	☐ NON
	01/01/1999	30/09/2000	03/12/2003	20/12/2003	☐ OUI	☐ NON
	01/01/1998	31/10/1999	06/07/2001	18/07/2001	☐ OUI	☐ NON
	01/03/1992	30/06/1992	06/07/2001	18/07/2001	☐ OUI	☐ NON
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982	☐ OUI	☐ NON

Nom et visa du vendeur

10/06/2026

Etabli le

Visa de l'acquéreur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr